

COMMUNE
DE
CHARETTE
38390

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt du mois de mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge PUYPE, Maire.

Nombre de CONSEILLERS :

- en exercice : 11
- Présents : 11
- VOTANTS : 11

Présents : CLEYET Pascale, PUYPE Serge, DUSSURGET Michel, FRANCOZ-GESLAND Christine, SURNON Francis, CROZAT Charles, COMBET Christophe, VIGIER Gwendoline, TOURNIER Caroline, VEGNANT Karine, DUPUI Jean-Baptiste

Date de :

- La convocation : 16/03/2026
- l'affichage : 16/03/2026

Secrétaire de séance : Pascale CLEYET

Objet de la Délibération : **Indemnités du Maire et des deux adjoints**

Vu le CGCT et notamment les Articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au C.M. de fixer les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, à l'unanimité, et avec effet au **20 mars 2026** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire :
 - **28.1 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique, payés par trimestre à Monsieur **Serge PUYPE**, Maire.

Vu le CGTC et notamment les Articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux de ce jour portant délégation de fonction aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, à l'unanimité, et avec effet au **20 mars 2026** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints aux Maires :
 - **10.89 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique, payés par trimestre à Monsieur **Francis SURNON** - 1^{er} Adjoint et
à Madame **Pascale CLEYET** - 2^{ème} Adjointe

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Pascale CLEYET



Le Maire

Serge PUYPE

